



## BULLETIN d'INSCRIPTION au VIDE-GRENIERS

ASSOCIATION de PETANQUE de GUITALENS-L'ALBARÈDE

**Dimanche 6 SEPTEMBRE 2026 – derrière la mairie**

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Code Postal : .... Commune : ...

Téléphone : .....

Adresse Mail : ...

Plaque immatriculation du véhicule :

Le paiement des emplacements devra être joint lors de l'inscription, ainsi que la photocopie de la pièce d'identité, de la plaque d'immatriculation et l'attestation sur l'honneur dûment remplie.

Réservation : 6 mètres avec voiture

**Je réserve ..... emplacement(s) x 10 euros = .... €**

Ou réservation : 8 mètres avec camionnette

**Je réserve ..... emplacement(s) x 12 euros = .... €**

Attestation sur l'honneur :

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année, conformément à l'article 4 du décret n° 2009 du 7 janvier 2009.  
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date : le ... A ...

Signature : ...

**Renseignement uniquement au 06 86 91 40 01**

Réservation à envoyer ou à déposer à la mairie de Guitalens-L'Albarède à  
**l'attention de l'association de pétanque**

Adresse de la mairie : 1 place du Pastel - 81220 Guitalens-L'Albarède

Paiement obligatoire à l'inscription en espèce ou par chèque à l'ordre de :

« Pétanque Guitalens-L'Albarède »



## REGLEMENT

*Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.*

L'Association Pétanque Guitalens-L'Albarède se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés :

Le paiement des emplacements devra être joint lors de l'inscription, ainsi que la photocopie de la carte d'identité et le bulletin d'inscription/attestation sur l'honneur dûment remplie.

**Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte.**

Les dossiers complets sont traités dès réception de votre courrier et la réservation sera enregistrée.

Les emplacements seront distribués à partir de 6h00 jusqu'à 8h00.

Aucun départ ne sera autorisé pour des raisons de sécurité avant 17H, sauf cas de force majeure.

Les objets exposés et biens personnels **ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.**

Des poubelles seront mises à disposition des exposants et des visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux.

Si toutefois les organisateurs décident d'annuler la manifestation, les inscriptions seront remboursées aux participants.

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

**BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**